

CONGÉS D'ANCIENNETÉ

Voici les conditions d'ancienneté requises
pour l'acquisition de jours d'ancienneté :



10 ans : 1 jour

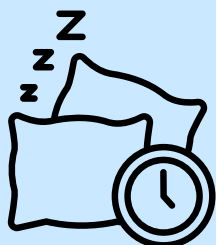


15 ans : 2 jours



20 ans : 3 jours

25 ans : 4 jours



30 ans : 5 jours

35 ans : 6 jours

40 ans : 7 jours

RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC

Site internet Facebook Instagram TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

